

Allaire : du vent !

Le ras-le bol est grand : en moins d'une semaine, 330 agents de la région ont signé la pétition « Halte au mépris et à la casse » proposée par SUD, la CGT et le SNU de la DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais. Une trentaine d'agents réunis en heure d'information syndicale le 21 mars 2011, jour du CTPR, s'y sont invités pour la déposer, faire part de leurs revendications et demander des réponses à la DR. Et ça valait le coup !

Les suppressions de poste, la dégradation des conditions de travail, la désorganisation des services, la baisse de qualité du service public, le défaut de reconnaissance salariale et statutaire des agents ? C'est la faute à la DAGEMO, la-la-la, « Il faut mutualiser pour faire face aux réductions d'effectifs », pouet-pouet-pouet, « Les suppressions de postes ne dépendent pas de la qualité du travail réalisé »... Désespérant !

Après un échange surtout marqué par les silences et les mines gênés des représentants de l'administration au CTPR, la DR a concédé qu'elle et ses sept mains s'abstiendraient si les organisations syndicales demandaient l'organisation d'un concours régional de recrutement d'agents de catégorie C (la plus durement touchée par les réductions d'effectifs). Une réponse bien en deçà de l'ensemble des problèmes soulevé, mais un aveu en bonne et due forme du manque criant d'effectif dans nos services.

Le surlendemain, une trentaine d'agents toutes catégories confondues (parmi lesquels des représentants de l'association des contrôleurs clandestins) remettait le couvert et s'invitait avec nous à la DIRECCTE pour envahir une réunion que M. Allaire, le DAGEMO, de passage dans la région, avait annoncée aux organisations syndicales vingt-quatre heures auparavant (et à laquelle il prévoyait royalement de consacrer... une heure !).

Au menu, la dégradation insupportable de nos conditions de travail, la réduction des effectifs, la dévalorisation statutaire des contrôleurs du travail menacés par le nouvel espace statutaire (NES). M. Allaire a – comme à son habitude – alterné louvoiements (« certaines décisions politiques m'échappent »), provocations (« le NES constitue une revalorisation du statut des contrôleurs »), silences et pirouettes (« Xavier Bertrand s'exprimera sur ce qui vous préoccupe lors du prochain CTP ministériel, qui devrait se tenir avant l'été »). Super ! On est sauvés !

Nous lui avons fait une promesse : **tant qu'il mettra aveuglément en œuvre la politique de casse du service public et de ses agents impulsée par le gouvernement, il nous trouvera sur son chemin ! La DR aussi !**



Luc Allaire, DAGEMO, venu goûter la chaleur des gens du Nord, encre sur papier, 24 mars 2011

Le budget de l'action sociale amputé de 26 000 €

L'électricité, le gaz, l'essence, les loyers, les cotisations-retraite augmentent, les salaires stagne (depuis plusieurs années), mais la participation du ministère à l'action sociale régionale baisse de 8 000 € ! Devraient d'ailleurs s'y ajouter les 18 000 € de « dépassement » du plafond de dépenses enregistré l'année dernière et qui sera épongé non pas par le ministère (comme il le faisait par le passé), mais par la région elle-même. Soit une baisse totale du budget régional d'action sociale 2011 de 26 000 €. Inacceptable ! Dans le Languedoc-Roussillon, les agents se sont récemment vus annoncer la disparation de la prise en charge des activités culturelles et sportives, la réduction drastique de la prise en charge de la complémentaire santé et de la participation aux locations saisonnières. Et la DR propose aux syndicats de discuter des coupes à tailler dans le budget ! Autant dire que nous ne participerons à aucune réunion de « concertation » qui viserait à déterminer les prestations à sucrer ou les catégories d'agents à plumer et que nous demandons – au moins – le maintien du budget d'action sociale régional et des prestations servies aux agents à leur niveau 2010.

Reliquat-quat-quat !

Malgré nos demandes répétées d'explication sur les montants ridicules du reliquat versé dans certaines UT, à certains agents, l'administration joue la surprise et l'opacité. Mme Balmès, M. Drolez et les RUT font d'abord mine d'être étonnés par nos questions, alors qu'ils ont été saisis localement fin 2010 puis régionalement par courrier début 2011. Puis, dans un authentique exercice d'hypocrisie, ils ont refusé de justifier leurs choix ! La réponse de Bruno Drolez, secrétaire général de la DIRECCTE, en dit long sur les injustices que doivent révéler les attributions de reliquat. Il a, ainsi, tenu à nous préciser que s'il dispose d'un tableau dans lequel toutes les données sont reprises par UT, service, sexe, etc., il ne nous le communiquerait pas, car, tenez-vous bien : « J'ai pas qu'ça à faire » !!! Pensez-y la prochaine fois qu'on vous demandera de rendre des comptes et de justifier de votre activité !

La grande braderie : - 50% sur les vacataires ! Qui dit mieux ?

Pour l'année 2011, les crédits pour recruter des vacataires sont divisés par deux : fini les aides pour arranger les bidons au moment des vacances d'été, pour filer le coup de main dans les désormais récurrentes opérations de déménagements... On racle les fonds de tiroirs et tout ce qui peut aider les agents au quotidien est considéré comme superflu. M. Drolez, le secrétaire général de la DIRECCTE, a même parlé de vacataires embauchés « par confort » ! Comment seront répartis les besoins en vacataires ? Réponse : « On fera du cas par cas » (comprenez : c'qu'on voudra). Et d'annoncer au passage que la règle de recrutement mise en œuvre dans certaine UT consistant à recruter 50% des vacataires parmi les chômeurs et 50% parmi les enfants du personnel sera supprimée.

Effectifs : Mad Max et les Minimoys

Pour les catégories C, avec moins 27 postes c'est le carnage ! Personne ne sait expliquer où la DAGEMO est allé chercher les 27 agents C qu'on est censé avoir en trop, mais la DR s'en fout et elle s'y tiendra. C'est la 8^{ème} année de baisse consécutive.

Pour les catégories B, la DR a admis que si l'effectif de référence de 2011 affiche une baisse de 8 postes, c'est parce que la DAGEMO l'avait aligné sur l'effectif réel de 2010 : autrement dit c'est parce que personne au niveau national ne veut postuler dans le Nord-Pas-de-Calais que ces postes sont supprimés en 2011. Comme si on n'en avait pas besoin. Mais de quel esprit malsain a bien pu naître cette règle ?

Pour les catégories A, c'est moins un poste (une première).

Notice explicative : quand on dit que l'effectif de référence (fixé par la DAGEMO) baisse en dessous de l'effectif réel (tous les agents), ça veut dire que dès lors qu'un agent de la catégorie concernée quitte son poste (part en retraite, quitte la région, etc.), il ne sera pas remplacé ou alors par un autre collègue de la région, dont le départ va à son tour dévoiler son service. Et ce jusqu'à ce que l'effectif réel atteigne le niveau de l'effectif de référence. Concrètement, ça engendre des suppressions de poste.

Pagaille organisée et nouvelles suppressions de poste

C'est sur la pointe des pieds et sous l'intitulé pudique de « mutualisation interministérielle en Nord-Pas-de-Calais » que la DR nous a annoncé que la Préfecture s'intéressait de près aux mutualisations possibles des services financiers, logistiques, communication, achats, archives, formation, hygiène-sécurité, des assistantes sociales et des médecins de prévention (rien que ça !). La Préfecture ne recule décidément devant rien pour tenter de gratter du pognon !

Après quelques tentatives absolument non convaincantes en vue de défendre ces projets (c'est vrai que la DR envoie déjà les agents de Saint-Sauveur à l'UT de Lille pour tenir des réunions ou emprunter un véhicule de service), les langues se délient et la DR nous confirme que « la mutualisation signifie bien des réductions d'effectif à terme ». A quand la mutualisation de la hiérarchie ?

La MGAS fait du gras avec les temps partiels

Nous nous sommes aperçu que la MGAS ne mettait pas à jour certaines informations concernant les agents, notamment lors du passage à temps partiel. Or, le fait d'être à temps partiel permet de payer une (ou des) cotisation(s) de prévoyance (obligatoire et facultative) moindre(s), compte tenu qu'un taux est appliqué au salaire perçu. L'administration, questionnée lors du CTPR du 21 mars 2011, indique de son côté que l'adhésion à la MGAS relevant de la responsabilité individuelle de l'agent, elle n'a rien à voir dans l'affaire (alors que c'est bien elle qui fait prélever les cotisations sur nos paies et qui signale à la mutuelle les changements d'indice !). Elle s'est cependant engagée à ce qu'un point soit fait avec la MGAS. Nous invitons, par ailleurs, les agents concernés par un ou plusieurs passages à temps partiel à vérifier (sur leurs certificats de garantie, qui sont normalement envoyés une fois par an par la MGAS) que le salaire retenu pour établir la cotisation de prévoyance correspond bien à celui versé pendant la période concernée et à contacter, le cas échéant, la section du Nord de la MGAS (556, avenue Willy Brandt, à Lille / Tél. : 03 20 53 81 27). En cas de problème, n'hésitez pas à nous saisir.

Nouveau site pour la CCRF : qui aura le plus grand ?

Certains directeurs sont au-dessus de tout et surtout du nombre de mètres carré dont ils imposent à tous la réduction. Alors qu'on nous serine avec les 12 m² par agent de la RGPP, deux directeurs du futur site Liberté se prévoient des bureaux de 40 et 47 m², dont le dernier est mitoyen du bureau du secrétariat de direction, où deux agents se partageront généreusement... 20 m² avec armoires, bureaux et tables de dessertes ! Interrogés sur les raisons d'une telle disproportion, la DIRECCTE (qui bénéficie encore de 42 m² de bureau), son secrétaire général (qui se maintient à 23 m²) et l'actuel directeur de la CCRF répondent en chœur : « C'est fonction de la responsabilité » ! Non mais, sans rire ? ! Mais ce n'est pas tout : le coût de l'opération est estimé à 120 000 €... sans compter celui des travaux ! En voilà des sous bien dépensés, presque une année d'action sociale ! Le pire, c'est que même pour ce prix, toutes les questions (comme l'archivage) n'ont pas été résolues.

Les représentant-e-s SUD-Solidaires au comité technique paritaire régional (CTPR)

Alice COLET

(UT 59L – Site Gambetta – Lille)

Patrick DUBUS

(DIRECCTE – Site Saint-Sauveur – Lille)

Virginie GOURDIN

(UT 62 – Site de Boulogne-sur-Mer)

Hélène LAHAYE

(UT 59V – Site de Valenciennes)

Jérôme ORIOL

(UT 59L – Site Gambetta – Lille)

Yann SANDROCK

(CCRF – Site Carnot – Lille)

N'hésitez pas à les contacter !